

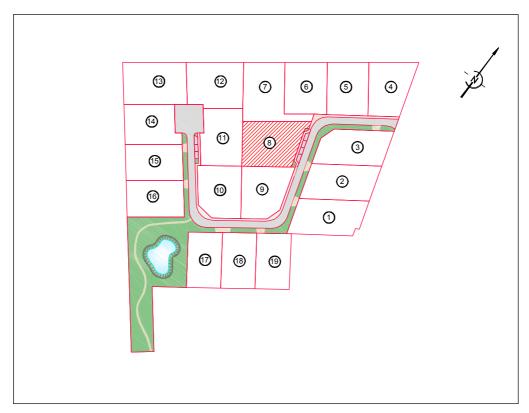


Département de l' Eure

Commune d'AMFREVILLE-SUR-ITON

Résidence "Le Domaine d'Amfreville"





DESCRIPTIF DE PROPRIETE

(Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme)



DESCRIPTIF DE PROPRIETE

(Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme)

répertoriée par le Cadastre de la commune d'AMFREVILLE SUR ITON Section ZD n° 412

Terrain cédé par : la société ALTITUDE LOTISSEMENT

A:

Lot n°: 8

Superficie: 1294 m²

Article L.111-5-3 du Code de l'Urbanisme :

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

Urbanisme:

Permis d'aménager

Un permis d'aménager a été obtenu puis modifié :

- Dépositaire : Cabinet AGEOSE
- Obtention : express
- Date d'obtention du permis initial : le 6 septembre 2013
- Sous la référence : PA 027 014 13 A 0001
- Date d'obtention du permis modificatif : le 25 août 2014
- Sous la référence : PA 027 014 13 A 0001-M01
- Existence d'un règlement propre au lotissement : OUI
- Gestion des voies et espaces communs : transfert à la commune

Le pétitionnaire procède à l'affichage sur le terrain dont le constat par huissier de justice est fortement conseillé.

Bornage périmétrique :

Le terrain d'assiette de l'opération d'aménagement a fait l'objet d'un bornage contradictoire sur la totalité de son périmètre (procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites, limite déjà définies par d'anciens plans d'archives ou de remembrements retrouvés, arrêtés d'alignements avec le département et/ou la commune, etc.).

Le terrain objet de la présente fiche est juridiquement délimité dans sa totalité et ses limites sont définies par les découpages internes à l'opération.

Voir le plan de vente et de bornage ci-annexé, dressé par M. Maxime LEHEURTEUR, Géomètre-Expert au sein de la Société AGEOSE à VAL DE REUIL sous la référence 120213 et datant du 21 novembre 2014.

Nota : la superficie et les cotations périmétriques figurants dans le dossier de demande de permis ont été définies avant travaux. La matérialisation des limites après travaux est conforme au plan de vente.

Dossier de descriptif établi le 21 novembre 2014, par Monsieur Maxime LEHEURTEUR, Géomètre-Expert exerçant au sein de la société AGEOSE à Val de Reuil.

GEOMÉTRES - EA 30 13 Voie du Figure DE - CITL CEDEX Tei. 02 32 30 55 13 Fax 02 32 50 59 31 Voie du Futur - B.P. S22 20 32 50 59 31 Voie du Futur - B.P. S22 20 32 50 59 31 Tei. 02 32 40 05 13 Fax 02 32 50 59 31 Tei. 02 32 40 50 Tei. 02 32 40 Tei. 02 40



Commune d'AMFREVILLE SUR ITON



Société ALTITUDE LOTISSEMENT Résidence "Le Domaine d'Amfreville"

Plan de vente et de bornage : lot n° 8

Section ZD n° 412

Echelle 1/250



